



Repasser le permis après annulation moins d'un an

Par **AlexSeb**, le **29/06/2015** à **15:36**

Bonjour, j'ai eu une annulation en 2006, j'ai repassé mon permis voiture en 2011, mon poids lourd en 2012 et mon super en 2013. j'ai fait l'objet d'une annulation avec interdiction de le repasser avant 4 mois. ma question est : faut-il que je repasse la théorie avec la pratique ou seulement le code ?? Et si c'est uniquement le code puis-je récupérer toutes mes catégories ??
Merci cordialement